

## Procès-verbal du village de Pointe-Lebel

À une séance extraordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le mercredi 30 mai 2018 à 18h30 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Les conseillers :

Monsieur Jean-Claude Cassista  
Madame Josée Levasseur  
Monsieur Dany Lafontaine  
Monsieur Bernard Paquet  
Monsieur Jeannot Beaudin  
Monsieur Jacques Ferland (18h39)

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

### **RÉS : 2018-05-87 VERIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu convocation de la présente session, selon les dispositions de l'article 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

#### **IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller Monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que soumis par la directrice générale.

### **RÉS : 2018-05-88 FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU PARTAGE DE SERVICE D'UN DIRECTEUR-PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE – PÉNINSULE MANICOUAGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 juin 2015, les Municipalités de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes, de Pointe-aux-Outardes et de Pointe-Lebel ont signé une entente intermunicipale pour le partage de service d'un directeur-préventionniste en sécurité incendie pour la péninsule de Manicouagan ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente est d'une durée de cinq (5) ans à compter de sa signature ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas où une Municipalité voudrait mettre fin à l'entente avant son échéance, un avis devra être donné au moins vingt-quatre (24) mois avant l'expiration de la durée initiale ou d'une période de renouvellement de l'entente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 9 avril 2018, la Municipalité de Ragueneau a adopté la résolution 2018/04-17 intitulé « Entente – Fin d'emploi du Directeur-préventionniste en sécurité incendie » ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une étude préliminaire intitulée « Rapport – optimisation incendie : Portrait et analyse de la desserte en sécurité incendie dans la péninsule Manicouagan » le 24 mai 2018 ;

**CONSIDÉRANT** les coûts élevés que doit assumer la Municipalité de Pointe-Lebel en lien avec son service incendie et qui apparaissent dans cette étude ;

## Procès-verbal du village de Pointe-Lebel

**RÉS : 2018-05-88**

**FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU  
PARTAGE DE SERVICE D'UN DIRECTEUR-  
PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE  
– PÉNINSULE MANICOUAGAN (suite)**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre tenue le 24 mai dernier où les Municipalités de la péninsule de Manicouagan étaient présentes, un avis verbal d'intention, pour Pointe-Lebel, de se retirer de ladite entente a été donné et que l'ensemble des Municipalité de la péninsule y ont consenti ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de déploiement existant n'est pas adapté pour la Municipalité de Pointe-Lebel ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire se tourner vers une entente de service avec la Ville de Baie-Comeau pour son plan de déploiement.

### **IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller Monsieur Jean-Claude Cassista et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel informe par écrit les Municipalités de Ragueneau, de Chute-aux-Outardes et de Pointe-aux-Outardes de son retrait de l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur-préventionniste en sécurité incendie

**QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel entame des procédures pour une entente de service avec la Ville de Baie-Comeau pour l'établissement d'un nouveau plan de déploiement lors des appels incendies lequel visera à diminuer les coûts que la Municipalité doit assumer en vertu du plan d'entraide intermunicipale contre les incendies intervenu avec les Municipalité de la péninsule.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune personne dans la salle.

Monsieur Jacques Ferland arrive à 18h39.

**RÉS : 2018-05-89**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités;

### **IL EST PROPOSÉ**

Par le conseiller Monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la séance soit et est levée à 18h41 heures.

\_\_\_\_\_  
Normand Morin,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nadia Allard,  
Directrice générale